

Date : 29 juin 2023

Heure : 19 h

Lieu : Teams

Procès-verbal

Présences :

Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Édith Tremblay	Administratrice (District 4)
Marc Lemay	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Yolande Pelletier	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)
Sonia Julien	Administratrice (Personnel d'encadrement)
Josée Lévesque	Administratrice (Personnel professionnel)
Julie Thibault	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absence

motivée :

Christine Fiocco	Administratrice (District 1)
Mélanie Veilleux	Administratrice (District 3)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Claudine Saint-Pierre	Administratrice (Personnel enseignant)
Camilo Céré-Escribano	Administrateur (18 à 35 ans)

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se déroule via la plateforme TEAMS et débute à 19 h. Les membres qui n'étaient pas présents à la rencontre ont tous confirmé leur absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Sonia Julien **et RÉSOLU** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 065 – 2023-06-29

3. Amendement de l'acte d'établissement de l'École secondaire de Trois-Pistoles

La directrice générale explique qu'il y a lieu de modifier l'acte d'établissement 2023-2024 de l'École secondaire de Trois-Pistoles afin d'y prévoir le service du primaire et du secondaire 1^{er} et 2^e cycle au Centre de réadaptation La Passerelle.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT les services offerts au Centre de réadaptation La Passerelle;

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier **ET RÉSOLU** :

DE modifier l'acte d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024 de l'École secondaire de Trois-Pistoles (713127) et de prévoir le service du primaire et du secondaire 1^{er} et 2^e cycle au Centre de réadaptation La Passerelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 066 – 2023-06-29

4. Adoption du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027

La directrice générale rappelle que le Centre de services scolaire doit acheminer son plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 au MEQ au plus tard le 14 juillet 2023.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSSFL), qui est partie prenante d'un nouveau cycle de planification stratégique du réseau scolaire, doit se doter d'un deuxième plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CSSFL approuve, sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves, un plan d'engagement vers la réussite

cohérent avec les orientations et les objectifs du plan stratégique du Ministère (LIP, article 209.1);

CONSIDÉRANT que le plan d'engagement vers la réussite est un outil de planification permettant, de façon transparente, de faire connaître à toute la population les engagements du CSSFL dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes, et ce, pour une période donnée;

CONSIDÉRANT que le CSSFL maintient depuis plusieurs années déjà de bons résultats en termes de réussite de la part de ses élèves;

CONSIDÉRANT que le CSSFL s'engage à maintenir la qualité des services;

CONSIDÉRANT que le CSSFL s'engage à poursuivre et consolider son partenariat déjà mis en place avec les divers intervenants de son milieu;

CONSIDÉRANT que le CSSFL prend acte que son plan d'engagement vers la réussite lui servira de levier pour la mobilisation de l'ensemble de son personnel dans l'engagement à répondre aux besoins des élèves et que ledit plan permettra à toute l'organisation de poursuivre sur sa lancée quant à la réussite de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'engagement pour la réussite des élèves a pour fonctions d'élaborer et de proposer au centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite, conformément à l'article 209.1;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'engagement pour la réussite des élèves a procédé à des consultations auprès notamment du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du comité consultatif de gestion, des conseils d'établissement, des enseignants et des autres membres du personnel de même que les élèves ainsi que les partenaires du milieu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte son plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027;

D'acheminer au ministre de l'Éducation son plan d'engagement vers la réussite 2023-2027, comme requis par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 067 – 2023-06-29

5. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général